

FAQ (Foire aux questions) sur le synode



Texte à titre informatif

Qu'est-ce que le synode ?

Le Synode des Évêques a été institué par Saint Paul VI le 15 septembre 1965 par le Motu Proprio *Apostolica Sollicitudo*. Son institution a eu lieu dans le contexte du Concile Vatican II qui, avec la Constitution Dogmatique *Lumen gentium* (21 novembre 1964), s'était largement concentré sur la doctrine de l'épiscopat, en sollicitant une plus grande implication des Évêques *cum et sub Petro* pour les questions qui concernent l'Église universelle.

Le Décret conciliaire *Christus Dominus* (28 octobre 1965) décrit ainsi l'Organisme nouvellement institué « Des évêques choisis dans les diverses régions du monde, selon des modes et des normes établis ou à établir par le Pontife romain, apportent au Pasteur suprême de l'Église une aide plus efficace au sein d'un conseil, qui a reçu le nom de Synode des évêques. Et du fait qu'il travaille au nom de tout l'épiscopat catholique, ce Synode est en même temps le signe que tous les évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle » (n. 5).

Au fil des ans les normes synodales ont bénéficié d'améliorations successives, dont témoignent les diverses éditions de l'*Ordo Synodi Episcoporum* publiées en 1966, 1969, 1971 e 2006. Entretemps, le Code de droit canon (25 janvier 1983), canons 342-348, et le Code des canons des Églises Orientales (18 octobre 1990), canon 46, ont intégré le Synode dans le droit universel de l'Église, en en précisant la nature et le fonctionnement.

Récemment le Pape François, avec la Constitution Apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018), a profondément renouvelé le Synode des Évêques, en l'insérant dans le cadre de la synodalité comme dimension constitutive de l'Église à tous les niveaux de son existence. En particulier, le Synode se conçoit comme un processus articulé en trois phases :

- **la phase préparatoire**, durant laquelle a lieu la consultation du Peuple de Dieu sur les thèmes indiqués par le Pontife Romain ;

- **la phase de célébration**, caractérisée par le rassemblement des Évêques en assemblée ;

- **la phase de mise en œuvre**, durant laquelle les conclusions du Synode, approuvées par le Pontife Romain, doivent être accueillies par les Églises. La phase centrale, durant laquelle les Pasteurs font œuvre de discernement, est de cette manière précédée et suivie par des phases qui en appellent à la totalité du Peuple de Dieu, dans la pluralité de ses composantes.

Le Synode – qui jouit des services d'une Secrétairerie Générale composée d'un Secrétaire Général, d'un Sous-Secrétaire et de quelques Conseils spéciaux d'Évêques – se réunit en Assemblée de types divers :

- en **Assemblée Générale Ordinaire**, pour les questions qui regardent le bien de l'Église universelle ;

- en **Assemblée Générale Extraordinaire**, pour les questions urgentes à prendre en considération;

- en **Assemblée Spéciale**, pour les thèmes qui concernent principalement une ou plusieurs régions spécifiques.

Il revient au Pontife Romain, en outre, de convoquer l'Assemblée synodale selon des modalités qu'il établit lui-même.

Documents

Document préparatoire

Instrumentum laboris

La liste des participants au Synode

Les réseaux sociaux pour le Synode

Nous suggérons d'utiliser le hashtag #SinodoAmazonico

FACEBOOK TWITTER INSTAGRAM

Comment vont se passer les travaux du synode?

Les travaux du Synode ont lieu dans « Salle du Synode pour toutes les sessions appelées congrégations générales réunissant tous les pères synodaux. Ils commencent par un rapport « ante disceptationem » établi par le Rapporteur général du Synode. Le synode se déroule en trois phase :

a. Au cours de la première phase, chaque membre présente aux autres la situation de son Eglise particulière. Cet échange riche d'expériences de foi et de culture diverses sur le thème du synode contribue à faire ressortir une première image de la situation de l'Eglise, qui, cependant, doit être amélioré et complété.

b. À la lumière de ces présentations, le rapporteur général du Synode établit un certain nombre de questions (recueillies dans le rapport « post disceptationem ») à débattre au cours de la deuxième phase, lorsque tous les membres du Synode sont divisés en groupes - appelés petits groupes (Circuli Minores) – organisés en différentes langues. Les rapports de chaque groupe sont lus en assemblée plénière. A cette occasion, les Pères synodaux peuvent demander des éclaircissements sur les sujets présentés et faire leurs commentaires.

c. Dans une troisième phase, les groupes linguistiques (Circuli minores) se consacrent à formuler des suggestions et des observations sous une forme précise et définie de telle sorte que, dans les derniers jours, l'assemblée puisse procéder au vote de propositions concrètes. Les travaux initiaux des Pères synodaux, rassemblés dans les groupes, conduisent à la formulation de différentes propositions sur la base des discussions dans la salle synodale et sur les rapports des groupes. Dans les groupes, les pères synodaux peuvent voter sur une proposition avec le "placet" (j'approuve) ou le "non placet" (je n'approuve pas). Les propositions des groupes sont ensuite soumises au rapporteur général et au secrétaire spécial et rassemblées dans une liste unifiée de propositions, qui est présentée par le rapporteur général en séance plénière. Ensuite, les groupes se réunissent à nouveau pour discuter des propositions. Et c'est à ce moment que les Pères synodaux peuvent soumettre leurs amendements individuels à l'intérieur de leur groupe, qui aura pour but de rassembler tous les votes de chaque groupe et concernant les amendements aux propositions. Le rapporteur général et le secrétaire spécial donnent leur avis sur ces amendements collectifs et décident s'ils doivent ou non être incorporés dans la liste finale des propositions. En cas de refus, ils doivent indiquer les arguments dans un document intitulé: Examen des amendements La liste finale des propositions est ensuite présentée en séance plénière, puis soumise au vote de chaque père synodal, qui peut décider de voter pour ou contre la proposition.

A la fin d'une Assemblée générale du synode, le Secrétaire général du synode archive tous les matériaux au Secrétariat général et rédige un rapport final des travaux du synode pour le soumettre au Saint Père.

(Source: Radio Vaticana 2008)

Liste de toutes les assemblées synodales

Assemblées générales ordinaires

Assemblées spéciales

Assemblées générales extraordinaires